

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  Réunion ordinaire du 19 décembre 2023
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 4 pouvoirs	07 décembre 2023	07 décembre 2023

N° délibération	Objet
2023-078	Chalets à Botmeur – tarifs année 2024

Le dix-neuf décembre 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

**BOLAZEC :**

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL

**BRENNILIS :** Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

**HUELGOAT :** Gérard TOSSER, Marc QUEMNER, Jacques THEPAUT

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET :** Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER

**Excusé :** Christophe DANIEL

**Secrétaire de séance :** Anne ROLLAND

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le Président informe que les tarifs de location pour l'année 2024 sont à revoir et il propose les tarifs de l'année tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

CHALET	SAISON du 29/06 au 30/08  La semaine	HORS SAISON du 06/04 au 28/06 et du 31/08 au 30/09  La semaine	FORMULE  2 nuits	Nuitée supplémentaire	FORFAIT Ménage
2/4 places	289 €	260 €	93 €	39 €	53 €
4/6 places	345 €	321 €	144 €	44 €	63 €

Il est précisé qu'au cours de l'année 2024, comme en 2023, la période de location est limitée à la période allant de la première journée des vacances de Pâques jusqu'au 30 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide d'approuver les tarifs présentés qui seront appliqués pour l'année 2024 ainsi que la période d'ouverture proposée.

La caution demandée pour la location d'un chalet est de 300 €.

La location de 3 chalets minimum permet de bénéficier d'un tarif de groupe, soit : - 10 %  
Carte CEZAM : - 5%

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,

La secrétaire,



The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes de la Vallée de la Fère. The stamp contains the text: "COMMUNAUTÉ COMMUNALE", "12, rue de l'Église du Feu", "LOGDEFFRET", and "29530". A signature is written over the stamp, and another signature is written below it.